

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE CANCER - (N° 3863)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC29

présenté par

Mme Descamps, rapporteure

à l'amendement n° AC18 de Mme Jacqueline Dubois

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Y sont abordées les conséquences de la maladie utiles à la mise en œuvre du projet d'accueil individualisé, et non le diagnostic, pour permettre l'aménagement d'un cadre d'accueil positif sur les »,

les mots :

« Cette réunion permet l'aménagement d'un cadre d'accueil adaptés aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel